

Séance du 30 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de la convocation : 25/09/2025

En exercice : 23

Date d'affichage : 26/09/2025

Ayant pris part à la délibération : 18

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

L'an deux mil vingt-cinq et le 30 septembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUJOIN Jean-Luc, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSÉ Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARTIN Patrice, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Monsieur BOHEME Alain donne pouvoir à M. AUBERT Jacques, Madame GOULAY Martine, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle donne pouvoir à Mme LAFOSSÉ Anne Mary, Madame MORIN Laurence donne pouvoir à Mme GIBEAU Hélène, Monsieur SCHACHER Christophe donne pouvoir à M. ROUSSEAU Pierre,

Absents : Madame ANFRAY Virginie, Madame MARIE Christelle, Monsieur TURPIN Laurent,

Secrétaire de séance : Monsieur LE FOLL Alain

**Objet : Convention relative à la réalisation et au financement de la déviation routière du hameau de Béneauville**

Délibération 56 /2025

Vu le projet de convention qui a pour objet de déterminer les conditions de réalisation et de financement la déviation routière du hameau de Béneauville permettant un accès adapté aux sites industriels du Mont Tornu, exploités par la société TMAB Industries (Phosphea) et la société Veolia.

Le projet de convention concerne les communes de Moult-Chicheboville et Valambray.

Au titre de l'article 3 de la convention, les communes conviennent que la commune de Moult-Chicheboville assurera pour le compte de la commune de Valambray la maîtrise d'ouvrage unique sur la totalité de l'opération y compris pour la portion du tracé sur le territoire de Valambray.

La commune de Moult-Chicheboville assure la gestion, la passation et le suivi des marchés publics y afférents.

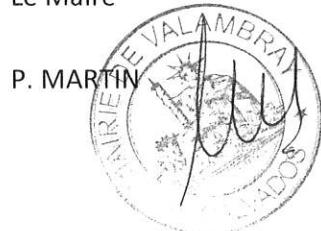
Les sociétés Timab Indutrie (Phosphea) et Véolia s'engagent à financer chacune 50% du montant le plus bas entre le coût prévisionnel qui sera déterminé au montant de la première attribution des marchés publics de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 2 octobre 2025

Le Maire



P. MARTIN

Le secrétaire